

SUICIDE¹

Analyse des données du *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*

Mylène Boutet², Gisèle Lafond³ et Jean-Pierre Guay, Ph. D⁴.

Le phénomène du suicide soulève de nombreuses questions liées à la fois à ses causes, à son dépistage et aux programmes efficaces pour le contrer. Ces questions prennent toute leur importance lorsque la prévalence du suicide chez la clientèle correctionnelle en milieu fermé est abordée. Par conséquent, l'analyse des données du portrait de 2001, obtenues lors de la passation aléatoire d'un questionnaire aux sujets retenus issus d'établissements de détention et de directions de l'évaluation et des services en milieu ouvert (DESMO) du Québec, met en évidence certaines distinctions entre les suicidants et les autres répondants du milieu fermé. D'après les résultats, les suicidants semblent vivre dans un état d'isolement social et de détresse psychologique caractérisé par l'absence de relations affectives et l'abus de substances. La nécessité de se confier et d'être dirigé vers des personnes-ressources apparaît prioritaire dans la hiérarchie de leurs besoins. Toutefois, bien que les relations entre les variables soient pertinentes et qu'elles contribuent à la connaissance de cette clientèle, elles sont cependant relativement faibles comme le démontre le phi.

Le phénomène du suicide a pris une ampleur considérable au cours des dernières décennies. Cette progression, observable dans la société québécoise et dans différents pays industrialisés, est largement tributaire de la hausse importante du taux de mortalité par suicide chez les hommes. Ce taux, qui se situait à 22 par 100 000 habitants en 1976-1978, a atteint 30,7 en 1999-2001. Cette surmortalité relevée chez les hommes excède de 300 % celle des femmes, et les hommes entre 30 et 49 ans sont les plus à risque de suicide (St-Laurent et Bouchard, 2004). Dans le système carcéral québécois, cette catégorie d'âge regroupait 54 % d'hommes en 2000-2001 (MSP, 2000-2001).

Ces statistiques soulèvent des questionnements autant en ce qui a trait aux caractéristiques des personnes à risque suicidaire qu'à l'efficacité de l'offre de services et des programmes préventifs. Depuis 2001, la prévention du suicide dans les établissements de détention du Québec fait partie des objectifs définis dans le plan stratégique du ministère de la

¹ Ce profil correspond aux répondants en milieu fermé qui ont admis avoir tenté de se suicider par un geste concret.

² Mylène Boutet, assistante à la recherche au ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), été 2006 et étudiante à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

³ Gisèle Lafond, agente de recherche à la Direction générale des services correctionnels du Québec (MSP).

⁴ Jean-Pierre Guay, professeur adjoint à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

Sécurité publique (MSP, 2005). Les résultats attendus veulent que les personnes à risques suicidaires soient dépistées systématiquement lors de leur admission dans un établissement de détention. En outre, des mesures facilitant le suivi en détention devraient être mises en place au cours des prochaines années afin de consolider les mécanismes d'intervention. L'orientation sous-jacente à cette mesure vise à offrir des services adéquats et rigoureux à cette clientèle spécifique.

Dans cette perspective, la connaissance des personnes qui présentent des risques suicidaires et qui se trouvent dans les établissements de détention est tout à fait appropriée. L'extraction et l'analyse des données du portrait de 2001, au regard des répondants qui ont affirmé avoir déjà tenté à leur vie ou fait un geste risquant d'entraîner la mort à brève échéance, constituent une première étape vers la connaissance de leur profil.

Méthodologie

Alors que 1 726 personnes ont été interrogées lors de la recherche de 2001, un nombre considérable de valeurs manquantes pour certaines variables cruciales a restreint la présente étude à un échantillon de 1 710 sujets, dont 728 issus du milieu fermé. De ce nombre, 262 répondants (36 %) ont affirmé avoir tenté de se suicider par un geste concret, soit 133 prévenus (50,8 %) et 129 condamnés (49,2 %). Dans la présente étude, ces répondants seront désignés sous l'appellation « suicidants » (Le Robert, 2006).

La répartition géographique indique que 171 suicidants étaient sous la responsabilité de la direction régionale de Montréal (65,3 %), que 21 se trouvaient sous celle du Bas-Saint-Laurent (8,0 %), 16 sous celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean (6,1 %), 14 sous celle de la Montérégie et le même nombre sous celle de l'Outaouais (5,3 %), 13 sous celle de Québec–Chaudière-Appalaches (5,0 %), 11 sous celle de l'Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec (4,2 %) et 1 sous celle de la Côte-Nord et 1 sous celle de Laval-Lanaudière-Laurentides (0,4 %).

Les résultats de la recherche de 2001 ont été obtenus lors de la passation d'un questionnaire de 161 questions fermées, dans le cadre d'entrevues entre chacun des sujets de l'étude et l'équipe d'intervieweurs temporaires engagés par la Société de criminologie du Québec. Les interviewés ont été choisis aléatoirement parmi les 11 établissements de détention et les 20 DESMO sélectionnés au hasard dans la liste des institutions québécoises. Les thèmes du questionnaire abordaient le cheminement scolaire et professionnel du répondant, ses principales sources de revenu, son milieu familial actuel et passé, ses relations conjugales et interpersonnelles, sa santé physique et mentale ainsi que ses problèmes de consommation et de violence.

Puisque ce questionnaire comportait peu de questions visant à mieux connaître la criminalité de l'individu, les dossiers correctionnels, issus du système DACOR (dossiers administratifs correctionnels) de la Direction générale des Services correctionnels (DGSC), ont été jumelé à celui-ci, créant ainsi une série d'indicateurs relatifs à la carrière criminelle de l'individu. Par contre, comme le mentionnent les auteurs du portrait de 2001, « les informations contenues dans les dossiers officiels sont parfois incomplètes et comportent généralement leurs propres sources d'erreurs. Notre choix de privilégier l'information contenue dans les dossiers correctionnels ne peut donc constituer en soi une garantie absolue de sa validité » (Robitaille, Guay et Savard, 2002).

Résultats et discussion

Parmi les 262 répondants ayant tenté de s'enlever la vie par un moyen concret, 231 sont des hommes (88,2 %) et 31 sont des femmes (11,8 %). La moyenne d'âge est de 34,5 ans et la majorité d'entre eux sont célibataires (64,4 %). Ils sont de religion catholique dans 77,6 % des cas et 10,8 % se disent sans religion. Toutefois, 57,7 % sont non pratiquants. Plus des trois quarts ont le français comme langue maternelle, 9,5 % l'anglais et 11,1 % une autre langue.

Le tableau I met en évidence les relations, quoique relativement faibles, entre les suicidants et les caractéristiques sociodémographiques propres à la citoyenneté et à la résidence.

Tableau I. Citoyenneté et résidence

	A tenté de se suicider par un geste concret		
	Pourcentage	phi	n
Pays de naissance : Canada		0,158 **	726
oui	39,3		616
non	18,2		110
Pays de naissance de la mère : Canada		0,202 **	723
oui	40,9		579
non	16,7		144
Pays de naissance du père : Canada		0,172 **	722
oui	40,6		566
non	20,5		156
Appartenance à une minorité ethnique		- 0,167 **	688
oui	17,9		106
non	40,2		582
Domicile fixe		- 0,191 **	706
oui	30,0		503
non	50,2		203
Sans-abri		0,109 *	467
oui	58,6		29
non	36,8		438

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

Dans une plus forte proportion, et tout comme leurs parents, les suicidants sont nés au Canada et ils n'appartiennent pas à une minorité ethnique. La moitié d'entre eux (50,2 %) déclarent ne pas avoir de domicile fixe et 58,6 % se perçoivent comme des sans-abri.

Compte tenu de cette perception, la section suivante aborde spécifiquement la dynamique familiale et conjugale qui caractérise chez les contrevenants ayant déjà tenté de se suicider par un geste concret de même que les indicateurs portant sur l'occurrence de violence dans ces milieux. Le tableau suivant se rapporte donc à la qualité des relations familiales et affectives vécues par les suicidants.

Tableau II. Relations familiales et affectives

	A tenté de se suicider par un geste concret		
	Pourcentage	phi	n
Bonne relation avec le père		- 0,102 *	609
oui	30,7		348
non	40,6		261
Bonne relation avec la mère		- 0,175 **	685
oui	31,5		539
non	52,1		146
Fugues antérieures		0,162 **	723
oui	46,5		256
non	30,2		467
Victime de violence de la part des parents		0,160 **	698
oui	46,9		213
non	30,3		485
Victime de violence de la part des frères et sœurs		0,148 **	661
oui	51,0		102
non	31,5		559
A commis des actes de violence envers son père		0,095 *	671
oui	49,3		67
non	34,1		604
A été témoin de violence entre les parents		0,165 **	658
oui	48,4		190
non	31,0		468
A été témoin de violence entre les parents et les enfants		0,173 **	681
oui	47,1		204
non	29,1		477
Dossier judiciaire dans la famille		0,134 **	715
oui	43,0		309
non	30,0		406
A des enfants		0,004	725
oui	36,0		394
non	35,6		331
A une relation conjugale lors de son arrivée		- 0,137 **	717
oui	30,9		421
non	44,3		296
Victime de violence de la part du conjoint		0,107 **	693
oui	41,0		368
non	30,8		325
A été victime d'un abus sexuel		0,284 **	719
oui	57,2		208
non	27,2		511

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

Les analyses démontrent qu'une plus grande proportion de suicidants n'entretenaient pas de bonnes relations avec leurs parents. Alors que près de la moitié (46,9 %) des suicidants ont fait des fugues au cours de leur adolescence, 61,9 % des répondants en milieu fermé ayant vécu sans parent durant cette période ont tenté de se suicider par un geste concret.⁵ Par contre, une plus grande proportion de suicidants ont été victimes de violence dans le milieu familial, autant de la part de leurs parents que de leur fratrie. Au cours de leur vie, 57,2 % déclarent avoir été victimes d'abus sexuel.

Lors de leur arrivée dans les services correctionnels, ces répondants n'avaient pas de relation conjugale. Par contre, lorsqu'ils ont connu une telle relation, 41,0 % affirment avoir été victimes de violence de la part de leur conjoint. Quant à la variable « A des enfants », elle n'a pas d'incidence sur le fait d'avoir tenté à sa vie.

Pour ce qui est des relations interpersonnelles, le tableau III démontre le peu d'envergure du réseau social présent et passé dans lequel les suicidants évoluent.

Tableau III. Relations interpersonnelles

	A tenté de se suicider par un geste concret		
	Pourcentage	phi	n
A des amis lors de son arrivée		- 0,122 **	727
Oui	33,5		626
Non	50,5		101
Changer d'amis pourrait aider		0,092 *	657
Oui	38,4		367
Non	29,7		290
A des amis membres d'un gang criminel		- 0,010	614
oui	33,0		194
non	34,0		420
A des amis ayant une influence positive		0,022	627
oui	34,4		489
non	31,9		138

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

⁵ Parmi les 728 répondants en milieu fermé qui ont affirmé avoir vécu sans parent, 61,9 % ont tenté de se suicider et 38,1 % n'ont pas fait une telle tentative. Cette relation significative présente un phi assez faible de 0,128 *.

Ce qui se dégage principalement des données du précédent tableau concerne le fait que les suicidants n'avaient pas d'amis lors de leur arrivée dans les services correctionnels. Peu importe ce qui qualifie ces amis (membres d'un gang, aidant ou influant), aucune relation n'a pu être établie afin de préciser le rôle qu'ils pourraient jouer.

Le tableau ci-après illustre le cheminement scolaire et professionnel des répondants ayant attenté à leur vie par un geste concret.

Tableau IV. Situations de l'instruction, de l'emploi et du revenu

	A tenté de se suicider par un geste concret		
	Pourcentage	phi	n
A abandonné ses études		0,109 **	724
oui	39,7		479
non	28,6		245
Se considère apte au travail		- 0,225 **	722
oui	31,7		624
non	63,3		98
A été congédié		0,127 **	695
oui	44,0		252
non	31,4		443
Travaillait lors de la prise en charge		- 0,099 **	718
oui	30,3		310
non	40,0		408
A des dettes		0,015	725
oui	36,8		329
non	35,4		396
A des épargnes		-0,093 *	716
oui	26,1		115
non	38,3		601

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

Parmi les suicidants interrogés, un plus haut pourcentage a abandonné ses études, n'avait pas de travail lors de la prise en charge par les services correctionnels, a déjà été congédié et ne se considère pas apte au travail. Ces répondants lient leur inactivité à des problèmes de santé. Dans ce contexte, le tableau V révèle la situation des suicidants quant à leur état de santé.

Tableau V. Problèmes émotionnels ou psychologiques

	A tenté de se suicider par un geste concret		
	Pourcentage	phi	n
A reçu le conseil d'aller consulter pour un problème		0,193 **	727
oui	48,5		260
non	29,1		467
A rencontré un professionnel		0,278 **	717
oui	48,7		380
non	22,0		337
A reçu un diagnostic d'un professionnel		0,287 **	381
oui	57,2		257
non	26,6		124
A des problèmes émotionnels ou psychologiques		0,250 **	716
oui	51,6		273
non	26,9		443
A reçu une médication		0,356 **	723
oui	59,1		257
non	23,4		466
A été hospitalisé pour un problème émotionnel		0,407 **	721
oui	74,3		148
non	26,0		573
A pensé au suicide		0,657 **	725
oui	65,5		385
non	2,4		340

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

Ils ont reçu le conseil de leur entourage d'aller consulter et ont rencontré un professionnel pour un problème émotionnel ou psychologique. Des relations présentant des phi plus élevés que ceux relevés jusqu'à présent indiquent que les suicidants ont davantage reçu un diagnostic relié à des problèmes émotionnels, ont reçu une médication et ont dû être hospitalisés pour ces motifs. S'il est possible d'observer que, parmi ceux qui ont eu des idéations suicidaires, 65,5 % ont tenté de se suicider par un moyen concret, 2,4 % n'y avaient pas pensé, mais ont admis avoir fait un tel geste. Cette petite proportion est composée d'hommes, majoritairement détenus, âgés de 30 ans ou moins, ayant fait preuve de violence envers leur conjoint et qui avaient l'habitude de mentir fréquemment à l'adolescence.

Les habitudes de consommation chez les suicidants semblent particulièrement problématiques, comme le démontre le tableau qui suit.

Tableau VI. Problématiques de consommation ou de jeu pathologique

	A tenté de se suicider par un geste concret		
	Pourcentage	phi	n
A consommé de la drogue l'année précédente		0,131 **	714
oui	40,3		467
non	28,0		246
La consommation a nui à son travail		0,142 **	655
oui	44,9		274
non	31,0		381
La consommation a entraîné des problèmes conjugaux		0,238 **	674
oui	47,8		366
non	24,7		308
Juge sa consommation problématique		0,206 **	704
oui	47,4		321
non	27,4		383
A commis des délits pour payer sa consommation		0,203 **	679
oui	48,9		278
non	28,9		401
A commis des délits sous l'effet de l'alcool ou de drogues		0,202 **	683
oui	45,3		397
non	25,5		286
Se considère comme un joueur compulsif		0,097 *	574
oui	50,0		54
non	34,0		520

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

Les répondants ayant tenté de se suicider semblent être des consommateurs de drogues. Ils qualifient cette consommation de problématique, puisqu'elle a nui à leur travail et à leur relation conjugale. Ils ont déjà commis des délits sous l'influence de l'alcool ou de la drogue, ou dans le but de payer leur consommation. De plus, ces personnes se qualifient davantage de joueurs compulsifs.

Les suicidants présentent une situation correctionnelle particulière étant donné qu'ils ont davantage évolué en milieu ouvert, comme l'indique le tableau VII.

Tableau VII. Situation correctionnelle

	A tenté de se suicider par un geste concret		
	Pourcentage	phi	n
A des antécédents judiciaires juvéniles		0,029	1472
oui	36,6		524
non	33,8		948
A des antécédents judiciaires adultes		0,081 *	725
oui	37,8		576
non	28,2		149
A déjà été soumis à un sursis		0,112 **	708
oui	47,0		132
non	33,2		576
A été soumis à une ordonnance de probation		0,140 **	709
oui	42,0		386
non	28,5		323
A été soumis à des travaux communautaires		0,082 *	709
oui	43,7		142
non	33,9		567

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les suicidants étaient incarcérés au moment de la recherche de 2001. Selon les renseignements obtenus à partir de leurs dossiers correctionnels, ils ont davantage d'antécédents judiciaires adultes et ils ont largement bénéficié de mesures dans la communauté (sursis, probation ou travaux communautaires).

Les motifs de la prise en charge par les services correctionnels (au moment de la recherche de 2001) sont surtout liés à des voies de fait et à des vols qualifiés.

Parmi les variables relatives à la prise en charge par les services correctionnels, la seule relation significative concerne le fait d'avoir élaboré un plan de suivi avec son agent, comme en fait état le tableau VIII.

Tableau VIII. La prise en charge par les services correctionnels

	A tenté de se suicider par un geste concret		
	Pourcentage	phi	n
A élaboré un plan de suivi avec son agent		- 0,113 *	327
Oui	32,0		178
Non	43,0		149
A rencontré son agent		-0,006	684
Oui	36,1		305
Non	36,7		379
A confiance en son agent		0,060	325
Oui	38,5		169
Non	32,7		156
A reçu de l'information pouvant l'aider		0,024	679
Oui	38,2		272
Non	35,9		407
A bénéficié de démarche pour être dirigé vers des ressources		0,006	620
Oui	36,1		108
Non	35,4		512
Connaît les règles, droits et obligations		-0,048	479
oui	35,5		377
non	41,2		102

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

En effet, quant à la prise en charge par la DGSC, aucune relation n'a été observée entre les suicidants et leur rencontre avec l'agent, la confiance qui peut s'établir avec lui, l'information reçue sur les services et ressources ainsi que la connaissance des règles, droits et obligations. Par contre, l'élément important dans la prise en charge des suicidants est l'élaboration d'un plan de suivi avec leur intervenant correctionnel. Par conséquent, dans la panoplie de programmes et services qui leur sont offerts, la préférence des répondants va aux personnes-ressources ou aux professionnels pouvant les aider, comme le montre le tableau IX.

Tableau IX. Programmes et services susceptibles de les aider personnellement

	A tenté de se suicider par un geste concret		
	Pourcentage	phi	n
Programme permettant d'apprendre un métier		- 0,059	690
oui	33,9		446
non	39,8		244
Programme pour améliorer les connaissances scolaires		- 0,081	700
oui	33,6		476
non	42,0		224
Programme favorisant la recherche d'un emploi		- 0,037	684
oui	34,0		321
non	37,5		363
Programme visant à acquérir et à maintenir de bonnes habitudes de travail		- 0,060	689
oui	33,6		452
non	39,7		237
Programme visant l'intégration au marché du travail		0,014	683
oui	36,3		380
non	35,0		303
Cours de planification budgétaire		0,002	700
oui	36,2		356
non	36,0		344
Services visant à améliorer les relations familiales		0,060	603
oui	38,4		284
non	32,6		319
Référence à un professionnel pour un problème		0,172 **	696
oui	45,1		375
non	28,3		321
Personne-ressource à qui se confier		0,118 **	689
oui	40,5		464
non	28,4		225
Ressource pour des problèmes de jeu ou de consommation		0,152 **	558
oui	45,5		325
non	30,5		233
Accès à une cure de désintoxication		0,087 *	561
oui	43,8		235
non	35,3		326

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

Tous les programmes et services entourant l'emploi et le marché du travail, les études et la planification budgétaire ne semblent pas intéresser les suicidants puisque les relations qu'ils pourraient y nouer dans ces domaines ne sont pas significatives. Par contre, en matière de programmes et services offerts par les services correctionnels, ils s'attendent davantage à être dirigés vers un professionnel pour un problème émotionnel ou psychologique ; avoir accès à une personne-ressource à qui ils pourraient se confier et à être dirigés vers une ressource pouvant les aider à régler leurs problèmes de jeu ou de consommation.

Conclusion

Les résultats de l'analyse révèlent les principaux indices de vulnérabilité des répondants ayant déjà posé un fait concret pour mettre fin à leurs jours. Bien que certaines recherches avancent l'hypothèse que l'environnement carcéral puisse être grandement responsable de la forte prévalence du comportement suicidaire dans ce milieu (Daigle, 1999), l'analyse tend à démontrer la vulnérabilité initiale des suicidants. L'isolement, l'absence de relations affectives ou amicales, l'abus de consommation et la présence de problèmes émotionnels ou psychologiques ressortent davantage. Aussi, la prise en charge des personnes admises en détention devrait davantage s'orienter vers l'établissement de contacts ou de communication avec l'intervenant correctionnel ou un membre du personnel pouvant écouter la détresse et effectuer le suivi, plutôt que vers des programmes scolaires ou d'intégration du marché du travail.

L'analyse porte sur un échantillon de faible taille, composé d'affirmations obtenues par les répondants et non à partir des renseignements objectifs issus des dossiers médicaux ou autres. De plus, aucune information n'était accessible quant au moment ou aux circonstances qui prévalaient lorsque les suicidants ont fait le geste concret dans le but de mettre fin à leurs jours. Par conséquent, la prudence est de mise dans l'interprétation ou dans la généralisation des conclusions. Cette prudence est d'autant nécessaire que le suicide constitue en soi une

problématique multifactorielle pouvant être associée des événements imprévisibles et soudains. De plus, la faiblesse du coefficient de force (ϕ) des relations précédemment signalées sous-tend cette mise en garde.

Des recherches ultérieures pourraient permettre de comparer les résultats de la présente analyse avec les caractéristiques personnelles et criminelles des personnes qui se sont suicidées en milieu fermé. En outre, la compilation continue d'information obtenue lors des admissions ou lors de l'utilisation de l'outil actuariel d'évaluation pourrait faciliter l'identification des principaux facteurs suicidogènes et, ce faisant, contribuer à améliorer le repérage et le dépistage des personnes à risques suicidaires.

Références

DAIGLE, M. (1999). *La prévention des comportements suicidaires en milieu carcéral : évaluation de la situation et approche préventive*, Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, vol. 2, p. 303-311.

Ministère de la Sécurité publique du Québec (2000-2001). *Statistiques correctionnelles du Québec*, Direction générale des services correctionnels, 115 p.

Ministère de la Sécurité publique du Québec (2005). *Plan stratégique 2005-2008 du Ministère de la Sécurité publique*, www.msp.gouv.qc.ca, 27 p.

ROBITAILLE, C., GUAY, J-P. et SAVARD, C. (2002). *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*, Montréal, Société de criminologie du Québec pour la DGSC du Ministère de la Sécurité publique du Québec, 128 p.

ST-LAURENT, D. et BOUCHARD, C. (2004). *L'épidémiologie du suicide au Québec : que savons-nous de la situation récente?*, Direction planification, recherche et innovation, Unité de connaissance-surveillance, Institut national de santé publique du Québec, 44 p.

TREMBLAY, G., FONSÉCA, F. et LAPOINTE-GOUPIL, R. (2003). *Portrait des besoins des hommes québécois en matière de santé et de services sociaux*, Annexe 2, présenté au Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes, Québec, 88 p.